



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A., suite à son communiqué relatif à la modification de l'Offre Publique volontaire en date du 27.07.06 et conformément à l'article 21, paragraphe 2 de la Loi 3461/2006, communique la décision suivante de la Commission Hellénique des Marchés de Capitaux.

« Le Conseil d'Administration de la Commission Hellénique des Marchés de Capitaux a approuvé unanimement, pendant sa 393ème réunion le 28.7.2006, l'offre modifiée de Crédit Agricole S.A. relative à l'offre (publique) aux actionnaires d'Emporiki Bank of Greece S.A. »